



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Cantley, que lors de la session régulière du conseil municipal qui sera tenue le 9 juillet 2013 à 19 h au 47, chemin Sainte-Élisabeth, à la Fabrique de la paroisse de Cantley, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet : permettre la construction d'un garage projeté à une distance de 3,25 mètres de la ligne arrière du lot 4 310 697 en dérogation à l'article 7.8.2 du Règlement de zonage numéro 269-05, lequel stipule que la marge minimale de recul arrière d'un garage est de 10 mètres.

Identification du site concerné : Lot 4 310 697 du Cadastre du Québec
102, chemin Hogan

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure par écrit à la Municipalité avant le jour de la séance du conseil du 9 juillet 2013 ou en personne lors de la première période de questions au début de cette séance du conseil prévue à 19 h. Pour toute information additionnelle, veuillez vous adresser à la maison des bâtisseurs au 8, chemin River à Cantley au numéro de téléphone 819 827-3434 ou sur le site internet www.cantley.ca

Donné à Cantley, ce 13^e jour du mois de juin de l'an deux mille treize.



Jean-Pierre Valiquette

Directeur général